

Informer les salariés sur les risques routiers dans le cadre du travail... Une obligation pour les Chefs d'entreprise.

Le risque routier coûte aux entreprises environ 1,1 milliard d'Euros en primes d'assurance et 1,4 milliard en cotisations patronales, soit en moyenne de 2 887 Euros à 2 745 Euros par accident.

Le chef d'entreprise a une obligation de moyens pour lutter contre le risque routier auquel ses salariés sont exposés. ⁽¹⁾

Ses responsabilités civiles et pénales sont généralement engagées.

Une action de prévention des salariés aux risques routiers représente un enjeu considérable pour une entreprise.

Quelle que soit leur fonction, de nombreux salariés utilisent quotidiennement un véhicule, certaines professions sont davantage exposées, comme les transporteurs de marchandises ou de personnes, les livreurs, les VRP et les commerciaux, les prestataires de services à domicile, ou tout simplement les salariés utilisant leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail.

(1) On différencie Les risques "missions" et les risques "trajets".

L'accident de mission est un déplacement dans le cadre professionnel, il est inhérent au contrat de travail qui lie le salarié et l'employeur. Le salarié utilise un véhicule personnel ou de service.

Le déplacement de mission subit parfois des influences et des pressions extérieures. Contrôler ces pressions pourrait réduire sérieusement le nombre d'accidents de mission.

L'accident de trajet est considéré comme un accident de travail si l'accident est survenu : entre le lieu de résidence principale ou secondaire et le lieu de travail et vice versa, entre le lieu de travail et le lieu de déjeuner.

Lors du déplacement de trajet, le conducteur se retrouve à nouveau confronté à des situations à risque : embouteillages, fatigue, pression de la journée de travail, conduire sur un trajet que l'on pense maîtriser...

En résumé, les risques ne sont pas dans la capacité à conduire mais dans le comportement adopté pour ce faire.

Pourtant, la sensibilisation au risque routier dans les entreprises n'a pas la place qu'elle mérite. Trop peu

d'entreprises intègrent ce facteur dans leur stratégie.

Le risque en entreprise répond à des conditions particulières. En effet, on oublie trop souvent que dans certaines professions, le salarié est soumis à un grand nombre de contraintes et d'obligations : objectifs commerciaux, planning, horaires, urgences, appels téléphoniques sur le portable... Autant de situations qui obligent les salariés à conduire ou à se conduire différemment au volant que lorsqu'ils sont en week-end par exemple.

L'Etat a conscience que le monde professionnel représente un enjeu important en terme de sécurité routière. Une action de prévention, même à moindre échelle, peut contribuer à sensibiliser les salariés.

Le volant, 1^{ère} cause d'accidents mortels au travail

1 véhicule sur 3 mis en circulation est à usage professionnel. L'entreprise est donc au cœur de l'enjeu de la sécurité routière.

Dans l'univers professionnel, c'est en prenant le volant que l'on encourt le plus grand risque de se blesser ou de se tuer. C'est en effet la 1^{ère} cause d'accidents mortels au travail. Plus d'1 accident mortel sur 2 survient lors de l'utilisation d'un véhicule, à l'occasion d'une "mission professionnelle" ou durant un trajet "domicile-travail".

En moyenne, chaque année, 1000 salariés tués, 10 000 invalides permanents, 80 000 accidents avec arrêt de travail, 800 000 accidents matériels, ont pour origine un déplacement dans le cadre d'une mission ou lors d'un trajet domicile-travail.



(Source : Promotion et Suivi de la Sécurité Routière en Entreprise).

Ainsi, en 2001, 1194 personnes ont trouvé la mort dans des circonstances similaires. (Source : Observatoire National Interministériel de Sécurité Routière).

Depuis 10 ans, l'accident de la circulation lié au travail représente environ :

- 13 à 14 % des accidents avec arrêt de travail
 - 23 à 25 % des accidents avec incapacité permanente
 - 54 à 59 % des accidents mortels du travail (38 % lors d'un trajet "domicile-travail" et 21 % en "mission")
- (Source : régime général de la Sécurité Sociale)

Sur le plan national, en moyenne 6 millions de journées de travail par an sont perdues du fait des accidents de la circulation.

Par ailleurs, le risque routier des salariés tend à s'accroître par rapport aux autres risques professionnels : d'une part, les risques du travail classiques sont relativement mieux maîtrisés, d'autre part les déplacements professionnels (notamment ceux des agents technico-commerciaux, des fournisseurs de services, des cadres...) vont en s'accroissant.



Les enjeux de la prévention pour l'entreprise...

La maîtrise des risques professionnels est un enjeu à la fois pour les hommes, l'entreprise et la société. Si les accidents du travail et les maladies professionnelles ont un coût, la prévention est un investissement.

> Les enjeux économiques pour l'entreprise

L'intégralité du coût direct des accidents du travail et des maladies professionnelles (indemnités journalières, frais médicaux et hospitaliers, rentes...) est supportée par les entreprises au travers des cotisations de Sécurité Sociale. Chaque année, les accidents du travail et maladies professionnelles entraînent en moyenne :

- le versement de 6 530 millions d'euros d'indemnités,
- la perte de plus de 48 millions de journées de travail (ce qui équivaut à la fermeture d'une entreprise de plus de 130 000 salariés pendant 1 an).

A ces coûts directs, viennent s'ajouter de nombreux autres coûts qualifiés "d'indirects", par exemple :

- temps passé pour secourir la victime,
- temps passé pour les formalités,
- perturbation du personnel avec baisse de la productivité et de la qualité,
- casse de matériels,
- délais de production allongés, voire arrêt de la production,
- dégradation de l'image de l'entreprise.

La maîtrise des risques professionnels permet d'accroître les performances de l'entreprise. En effet, l'évaluation des risques et la recherche de mesures de prévention adaptées peuvent conduire à une remise en question du processus et des procédés de fabrication, des organisations, des moyens matériels, ce qui peut conduire à une réduction des coûts et, par voie de conséquence, de la cotisation des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP). Cette

démarche entraîne des modifications qui rendent l'entreprise plus sûre, mais aussi plus performante et plus compétitive.

> Les enjeux sociaux

Le champ de la santé et de la sécurité au travail constitue un lieu privilégié de dialogue social.

La mise en place d'une politique de maîtrise des risques est pour l'entreprise l'occasion de renforcer et de renouveler le dialogue avec son personnel :

- en fédérant ses salariés autour d'un projet commun, les salariés étant à la fois acteurs et bénéficiaires de cette politique,
- en reconnaissant le rôle majeur de chacun dans ce projet,
- en améliorant les conditions de travail des salariés.

> Les enjeux juridiques

Depuis 1994, l'évolution du code pénal et de la jurisprudence a aggravé les sanctions encourues par les employeurs en cas d'accidents de travail ou de maladies professionnelles.

Notons en particulier que la faute inexcusable est désormais reconnue dans le cas de manquement à l'obligation de sécurité de résultat (obligation de l'employeur envers ses salariés). Dans le domaine pénal, on retiendra les infractions relatives aux atteintes involontaires à la vie et à l'intégrité physique et le délit de mise en danger d'autrui.

Une solution en adéquation avec les moyens de l'entreprise...

Comme nous avons pu le remarquer, les accidents peuvent être évités. La majorité d'entre eux sont prévisibles : comportement du conducteur, matériel, environnement, organisation du travail... La plupart des facteurs de risque sont parfaitement maîtrisables.

L'expérience des entreprises ayant mis en œuvre des plans de prévention du risque routier montre qu'il est possible de réduire de manière significative cette accidentologie. De plus, la mise en œuvre de la prévention dans le milieu professionnel a des répercussions au-delà du monde du travail.

A ce titre, la Journée de la Courtoisie au Volant permet d'enrichir une culture de prévention au sein de l'entreprise. C'est une opportunité dans l'année, qui offre la possibilité d'accentuer la sensibilisation des

Pour améliorer la sécurité sur les routes,
je m'engage et je signe la Charte
"Courtoisie au volant !"



Après avoir signé cette Charte au verso, merci de compléter ces informations.

Vous êtes : un automobiliste un motocycliste un cycliste

Selon vous, un comportement courtois et responsable au volant, peut-il améliorer la sécurité sur la route : oui non

Campagne organisée
par l'Association Française
de Prévention des
Comportements au volant



Sous le Haut Patronage
du Ministère des Transports,
de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer

alpcv@courtoisie.org

salariés au risque routier.

Par ailleurs, le fait de participer à cette journée donne une image citoyenne à l'entreprise, en interne comme en externe.

Organisé pour la 11^e fois consécutive, l'événement est de plus en plus relayé par les entreprises qui souhaitent profiter de cette manifestation médiatique pour mettre en place des actions de prévention auprès de leurs effectifs.

Exemples d'entreprises ayant participé à la Journée de la Courtoisie au Volant : **AGF Assurances, EDF-GDF, BOSCH, Charbonnages de France, Skis Rossignol, Fréval, Air Liquide, Hewlett Packard, Lilly France, Snecma, TNT Express, Total France, Armée de Terre, Arc International, Calberon, Munster International, Michelin, Houillères du Bassin du Centre et du Midi, FedEx, Laboratoire Pfizer, Jek Informatique, Soléa, Réseau Urbain (68), Groupe Arval, Crédit Lyonnais, Ambulances du Noyonnais, EDU 4, Siemens, Ecole de Conduite Française (ECF), Honda Motor Europe, Contralco, Périphérique Nord de Lyon, Ad'Hoc Research...**

La Journée Nationale de la Courtoisie au Volant est l'occasion d'informer et de sensibiliser le salarié sur sa propre conduite et sa responsabilité.

24 MARS 2011

**12^e JOURNÉE NATIONALE
DE LA COURTOISIE SUR LA ROUTE**